

avait expédié des agneaux du poids réglementaire à Winnipeg, n'a encaissé que 14c. par tête, après avoir acquitté les frais de transport; c'est-à-dire qu'il a retiré 70c. de la vente de cinq agneaux. Le producteur est victime de sérieux passe-droits, c'est incontestable en ce qui regarde la vente des agneaux et des porcs au-dessous ou au-dessus du poids réglementaire; si l'on peut trouver un moyen de redresser cette situation, il n'y a pas le moindre doute que le producteur n'en bénéficie.

M. GERSHAW: Je prie le ministre de me dire si la station expérimentale d'élevage à Manyberries relève de ce chapitre; si oui, est-il en mesure de me donner le chiffre des frais que comporte le maintien de cet établissement. Je désire savoir de plus s'il se trouve au Canada d'autres stations qui accomplissent un travail de même nature.

L'hon. M. WEIR: C'est la seule station de ce genre au Canada et les frais d'entretien s'élèvent à environ \$18,000.

M. GERSHAW: Je tiens à signaler le fait, monsieur le président, qu'un travail d'une nature très spéciale est accompli là-bas en ce qui regarde le rétablissement en pâturages sur les anciennes fermes d'élevage ou ranchs qui ont été abandonnés; l'on s'occupe des pâturages et d'été et d'hiver; l'on met aussi à l'essai les méthodes d'engraissement du bétail dans certaines circonstances et particulièrement tout ce qui a trait à la direction d'une ferme d'élevage en général. Etant donné qu'il n'y a pas d'autre station expérimentale qui accomplisse le même travail au Canada, je demanderai au ministre si les bulletins de cet établissement ne pourraient pas être publiés séparément au lieu d'être confondus dans les rapports d'ordre général du ministère.

L'hon. M. WEIR: C'est ainsi qu'ils l'ont été la dernière fois.

M. COTNAM: Avant de passer à la discussion d'une autre question, je voudrais bien obtenir du ministre l'assurance que le Gouvernement verra à prendre des mesures afin de protéger les producteurs primaires, avant l'automne prochain, la saison propice à la vente des agneaux sur nos marchés. Si la situation est bien telle que je l'ai exposée, il faut y apporter remède. D'autre part, si le cultivateur touche son dû légitime, m'est avis qu'on devrait le faire savoir d'une façon claire et nette à la classe agricole; cependant, si les propriétaires de salaisons exploitent les cultivateurs, il est également à propos qu'on le sache. Mais, si les propriétaires de salaisons agissent de bonne foi et que leurs méthodes d'achat soient honnêtes, légitimes et au-dessus de tout soupçon, il est préférable que les divers aspects de la situation soient tirés au

[M. Brown.]

clair afin de les protéger contre un sentiment hostile qui se propage par tout le pays. Après cela, les producteurs primaires n'auront plus dans l'idée qu'ils sont traités injustement et ils n'éprouveront plus de ressentiment à l'égard des établissements de salaison canadiens.

Je le répète, toutefois, la classe agricole au Canada a dans l'idée depuis plusieurs années à tort ou à raison que les grandes salaisons tiennent les cultivateurs à la gorge et les ont à leur merci; or, nombre de gens sont d'avis qu'il est temps de mettre un terme à un pareil état de choses.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je désire, monsieur le président, souligner davantage les observations qu'a faites mon honorable ami, si nous avons le droit de discuter la question alors que nous en sommes à l'examen des crédits affectés à l'entretien des fermes expérimentales; pour ma part, toutefois, m'est avis que cette discussion serait plus régulière si nous attendions d'aborder l'examen des crédits concernant le bétail sur pied. Quoiqu'il en soit, s'il y a lieu de discuter la situation générale de l'industrie de l'élevage lorsque nous en sommes à l'examen des crédits consacrés aux fermes expérimentales, je tiens à endosser les remarques qu'ont faites mes honorables amis de Renfrew-Nord (M. Cotnam) et de Lisgar (M. Brown).

M. VALLANCE: De quelle manière avez-vous l'intention de trancher la question, monsieur le président?

M. le PRÉSIDENT SUPPLEANT (M. Bury): Je crois qu'il serait plus régulier de soulever ce débat lorsque nous aborderons l'examen du crédit concernant l'élevage.

M. COTNAM: La question a besoin d'être discutée sous tous ses aspects et je ne vois pas pourquoi nous ne le ferions pas à propos du crédit en délibération.

M. le PRÉSIDENT SUPPLEANT (M. Bury): Mai si l'on la discute à l'occasion de ce crédit, on pourra reprendre la discussion lorsqu'il sera question du crédit destiné à la division du bétail.

M. VALLANCE: A propos de la question de règlement, monsieur le président, il s'agit ici de la vente, et non pas de l'industrie du bétail vivant elle-même. A mon avis il serait régulier de discuter la chose à l'occasion de ce crédit si nous devons aborder la question de la vente car il n'existe pas de crédit dont l'examen nous autoriserait à discuter cette question de vente. Comme l'honorable député de Melville, j'ai des observations à faire à ce sujet, après que vous aurez rendu votre décision.